

MONT DEVANT SASSEY - COMMUNE

Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2026

Président de la séance : Isabelle BANTQUIN
Secrétaire de la séance : Stéphane MERCIER

Présents : Isabelle BANTQUIN, Fabienne LOSQ, Michel BERNARD, Pascal PERRAUDIN, Stéphane MERCIER, Nathalie BERNARD, Estelle MERCIER, Clément BANTQUIN, Jean-Marc TRIDENTE, Sandra TRIDENTE

Représentés : Isabelle ROSENBERG représentée par Clément BANTQUIN

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- AFFOUAGES
- ONF
- SITE INTERNET
- REPAS DES ANCIENS
- LOCAL ARCHIVES
- SENS DE CIRCULATION DE CERTAINES RUES
- ENTRETIEN DES CHEMINS
- DEPOT DECHETS VERTS
- VENTE PARCELLE
- QUESTIONS DIVERSES

Délibérations du conseil :

AFFOUAGE (N° SEPT_002_2026)

Le Conseil municipal a délibéré sur les tarifs des affouages et le nombre de stère accordé à chaque affouagiste.

Le prix du stère est fixé à 8 €.

Une portion de 20 stères maximum est alloué pour les habitants de résidence principale.

Une portion de 7 stères maximum est alloué pour les habitants de résidence secondaire.

Le prix du stère supplémentaire est fixé à 10 € de 1 à 5 stères.

Le prix du stère supplémentaire est fixé à 20 € de 5 stères et plus.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

CONVENTION DE MANDAT ONF (N° SEPT_001_2026)

Suite à la réforme de la facturation électronique, la commune doit prendre une délibération de convention de mandat permettant à l'ONF la facturation des ventes de bois.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

REGLEMENT AFFOUAGES (N° SEPT_003_2026)

Le Conseil Municipal a procédé à la révision du règlement des affouages.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

AFFOUAGES 34 (N° SEPT_004_2026)

Madame le Maire rappelle la délivrance des coupes affouagères, les produits reconnus en qualité bois de chauffage et des houppiers de tiges reconnues en qualité bois d'œuvre se fera sur la parcelle 34.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

REPAS DES ANCIENS (N° SEPT_005_2026)

Le Conseil Municipal a décidé d'organiser un repas pour les anciens du village. Celui-ci se déroulera le 11 novembre. La commune offrira le repas aux résidents et résidentes du village âgés de 65 ans et plus.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

MISE EN PLACE D'UN SENS UNIQUE DANS LE CHEMIN DES FOURMIS (N° SEPT_008_2026)

Le Conseil Municipal a décidé, afin d'éviter tout croisement compliqué dans le chemin des Fourmis, de le mettre en sens unique dans le sens descendant, avec mise en place d'une interdiction de circuler pour les véhicules dans le sens montant.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

SITE INTERNET (N° SEPT_006_2026)

Le Conseil Municipal a décidé, comme il avait été évoqué lors de précédentes réunions, de récupérer le site internet créé par l'association Les Amis de l'église de Mont. La Commune prendra donc à sa charge les frais s'y afférent (nom de domaine, frais d'hébergement, etc).

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

LOCAL ARCHIVES (N° SEPT_007_2026)

Pour palier au manque de place dans les placards de la mairie pour les archives, le Conseil Municipal a décidé d'utiliser l'une des pièces du logement au dessus de la salle des fêtes, qui n'est plus louer, pour permettre le stockage des archives les plus anciennes.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

VENTE D UN MORCEAU DE LA PARCELLE ZA89 (N° SEPT_012_2026)

Une demande d'achat d'une bande de 2 mètres de la parcelle ZA89 situé à côté du cimetière afin d'agrandir leur parcelle ZA90 qui jouxte la ZA89 et refaire une clôture mitoyenne propre.

Résultat du vote : rejetée à l'unanimité

MISE EN PLACE D'UN CEDER LE PASSAGE RUE DE LA COCHETTE (N° SEPT_009_2026)

Le Conseil Municipal a décidé, pour éviter tout accident, de mettre en place une déder le passage à la sortie de la rue de la cochette.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

ENTRETIEN DES CHEMINS (N° SEPT_010_2026)

Des portions de berges le long du chemin dit de « la Sarte » et « les Prés de Mont » étant effondrées, des travaux de consolidations des berges sont à envisager. LA commune va prendre

contact avec Mr ROGISSART de l'Office Français de la Biodiversité, afin de lui faire constater et entrevoir avec lui les travaux réalisables.

Un arrêté sera pris par la commune pour prévenir les usagers empruntant le chemin.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

DEPOT DECHETS VERTS (N° SEPT_011_2026)

Le Conseil Municipal décide de mettre en place un dépôt de déchets verts sur le terrain communal jouxtant le cimetière. Il sera clôturé avec heures d'ouvertures et de fermetures, caméras de vidéo surveillance pour sécuriser et contrôler le site dans le respect des exigences préfectorales.

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

Isabelle BANTQUIN
Président de séance



Stéphane MERCIER
Secrétaire de séance